

# RAPPORT ANNUEL 2014 | 2015



ORDRE DES  
ÉVALUATEURS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL  
**2014 - 2015**

Québec, le 22 juillet 2015

**Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée  
nationale  
Gouvernement du Québec

MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT,

Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous  
présenter le *Rapport annuel  
de l'Ordre des évaluateurs  
agrés du Québec* pour  
l'année financière terminée  
le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur  
le Président, l'expression  
de ma haute considération.

La ministre responsable  
de l'Application des lois  
professionnelles,

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Montréal, le 22 juillet 2015

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Ministre responsable  
de l'Application des lois  
professionnelles

Gouvernement  
du Québec

MADAME  
LA MINISTRE,

Conformément à la loi, j'ai  
l'honneur de vous présenter  
le *Rapport annuel de l'Ordre  
des évaluateurs agrés  
du Québec* pour l'année  
financière terminée le  
31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame  
la Ministre, l'expression de  
mes salutations distinguées.

Le président,

**Richard Lahaye, É.A.**

Montréal, le 22 juillet 2015

**M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac**

Président de l'Office des  
professions du Québec

MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT,

Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous  
présenter le *Rapport annuel  
de l'Ordre des évaluateurs  
agrés du Québec* pour  
l'année financière terminée  
le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur  
le Président, l'expression  
de mes salutations  
distinguées.

Le président,

**Richard Lahaye, É.A.**

# RAPPORT

# DU

# PRÉSIDENT



À titre de nouveau président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, j'ai le grand privilège de rendre compte des résultats accomplis par mon prédécesseur, avec l'aide de tous les acteurs de l'Ordre. Je tiens donc à remercier mon confrère Richard Côté, évaluateur agréé, pour tous les efforts qu'il a déployés pour faire avancer la profession et permettre à l'Ordre de réaliser son mandat de protection du public. Son leadership, son enthousiasme et son implication en ont porté plusieurs.

## DE LA RÉFLEXION... ON PASSE AUX ACTES!

Le rapport annuel de l'an dernier faisait état des exercices de réflexion et de positionnement réalisés par les diverses instances de l'Ordre. Au terme de cette réflexion et après un exercice rigoureux de planification stratégique, le Conseil d'administration de l'Ordre avait conclu sur huit changements attendus, constituant ainsi le plan d'action de l'Ordre pour les trois prochaines années :

1. Réserve de l'acte d'évaluation aux seuls membres de l'OEAQ, au Québec;
2. Confiance accrue du public dans le processus d'inspection professionnelle;
3. Utilisation par le public d'un service de qualité, professionnel et garanti;
4. Garantie pour le public de l'indépendance professionnelle de l'évaluateur agréé;
5. Conservation des acquis d'exercice exclusif en matière d'évaluation municipale, basée sur l'équité;
6. Intégration des professionnels œuvrant en évaluation immobilière;
7. Optimisation du protocole d'entente entre l'OEAQ et le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ;
8. Encadrement accru de la reddition de comptes du syndic.

Et bien... voyons voir!

## ON PASSE AUX ACTES POUR MIEUX ENCADRER L'EXERCICE

La discipline et l'inspection professionnelle sont certes les deux fonctions les plus déterminantes en matière d'encadrement des pratiques. Ainsi, dans sa volonté de garantir au public des services de qualité, le Conseil a pris un virage opérationnel majeur par l'embauche d'un nouveau syndic et l'octroi d'un budget plus imposant permettant ainsi la participation accrue d'un syndic adjoint.

Le nombre de demandes d'enquête a augmenté considérablement et les relations avec le public – plus exigeant – se complexifient. En effet, le public est mieux informé, plus au fait de ses droits, plus combatif. L'Ordre doit donc assurer les ressources nécessaires pour rencontrer cette obligation.

Rappelons que depuis deux ans, nous avons observé une augmentation de presque 50 % du nombre de plaintes disciplinaires et de demandes d'avis au comité de révision. Une augmentation qui se traduit aussi au niveau des demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

En matière d'inspection professionnelle, rappelons que le comité d'inspection professionnelle (CIP) a mis en place l'an dernier le *Guide d'autoévaluation*. Pour le seul exercice 2014-2015, les interventions du CIP sont passées de 47 à 175! Un travail de titan réalisé par l'équipe d'inspecteurs, de correcteurs et bien entendu, les membres du CIP, dont la coordonnatrice aux affaires professionnelles.

## ON PASSE AUX ACTES SUR LA PLACE PUBLIQUE!

Le Conseil d'administration a adopté un budget spécial, puisé à même les surplus de l'Ordre, pour s'adjoindre des professionnels des relations publiques afin de supporter une présence accrue de l'Ordre dans les médias.

En janvier dernier, l'Ordre a mandaté CROP pour dresser le portrait de l'évaluation immobilière au Québec et mesurer les besoins des propriétaires de maisons. Il visait plus spécifiquement à mesurer la perception des québécois à l'égard de la profession d'évaluateur agréé.

Depuis l'automne 2014, l'Ordre a émis sept communiqués sur les sujets d'actualité touchant l'immobilier et la profession.

En février et mars 2015, l'Ordre a mené une campagne de relations publiques dans les revues et journaux sur le thème de « 10 conseils avant d'acheter » et « 10 conseils avant de rénover ». Également, une série d'articles sur l'évaluation immobilière a été lancée sur le site Internet de *Protégez-vous*. Une autre série d'articles a débuté dans *Je rénove*.

Les représentants et porte-paroles désignés de l'Ordre ont accordé un grand nombre d'entrevues sur le rôle de l'évaluateur agréé et l'évaluation tant à la presse écrite (*Les Affaires*, *Protégez-vous*, *Le Devoir*, *Journal de Québec*), qu'à la radio et à la télévision (*Canal Argent*, *Radio-Canada* (« La facture »)).

Enfin, des campagnes publicitaires ont été réalisées dans les publications spécialisées, mais aussi dans le journal *Métro*.

Par ailleurs, le nouveau site Internet de l'Ordre a été très bien accueilli et l'implantation du nouveau système de gestion du répertoire des membres, un succès réalisé dans des délais très restreints.

## ON PASSE À L'ACTE POUR ENCADRER LA PROFESSION FACE AUX PRATIQUES BANCAIRES À RISQUE POUR LE PUBLIC

Évidemment, encore cette année, les pratiques dans le secteur bancaire et l'accès aux données immobilières ont été au cœur des préoccupations de l'Ordre. Les élus de l'Ordre ont multiplié les interventions auprès de la Fédération des chambres immobilières, Centris et la

Chambre immobilière de Grand Montréal concernant la limitation d'accès aux banques de données pour les évaluateurs agréés.

Ils ont également procédé à une analyse d'opportunités en lien avec les problématiques reliées aux pratiques bancaires en financement hypothécaire (gestion de la banque de données et plate-forme de services d'évaluation) et pris position en faveur d'un resserrement des pratiques professionnelles qui se traduira au cours des prochains mois par une révision de la couverture en matière de la responsabilité professionnelle, une révision des normes de pratique professionnelle, de même par l'élaboration d'une politique sur la gestion des cabinets, des dossiers et des mandats.

Les membres concernés ont été informés de ces orientations à l'occasion de deux rencontres tenues à Montréal et à Québec. La position du Conseil d'administration est claire : quitte à perdre des membres, le titre d'évaluateur agréé devra rester une garantie de qualité.

## ON PASSE AUX ACTES EN MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

La révision globale du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* et l'adoption d'une position de principe après plus de 10 ans de débats sur la rémunération à pourcentage, ont fait l'objet d'une consultation des membres et d'une analyse à l'Office des professions qui apparaît favorable aux modifications souhaitées, lesquelles devraient se concrétiser au cours des prochains mois.

La révision des normes de pratique professionnelle en matière municipale et la mise en place du programme de formation sur la modernisation de l'évaluation foncière (soit, depuis deux ans, 23 jours de cours dispensés à 438 participants) se sont poursuivies avec succès.

La révision des normes de pratique professionnelle en évaluation aux fins d'assurance et la collaboration avec les partenaires en matière de réforme de la copropriété ont également été amorcées et les travaux devraient trouver leur aboutissement au cours du prochain exercice.

## ON PASSE AUX ACTES... POUR OBTENIR L'ACTE RÉSERVÉ DE L'ÉVALUATION

Le dernier chantier – et non le moindre! – a certainement été celui du dossier de la réserve d'acte qui a requis un travail colossal, alimenté par un comité de travail formé de membres retenus pour leur expérience, leur vision... et leur capacité de livrer! C'est avec soulagement – et espoir! – que la coordonnatrice aux affaires juridiques de l'Ordre a transmis un imposant dossier de demande de réserve d'actes en évaluation... laquelle est actuellement à l'étude à l'Office des professions.

Étonnamment, les dossiers qui représentent le plus d'ouvrage... prennent souvent le moins de place dans le rapport annuel!!!

### ET IL Y A TOUT LE RESTE...

Les problèmes de gouvernance du Fonds d'assurance ont mobilisé beaucoup de ressources de l'Ordre. Face à ce constat, le Conseil d'administration de l'Ordre a donc résolu de mandater une firme de consultants externes pour réaliser un audit sur la viabilité du Fonds et poser un diagnostic en matière de gouvernance. Ces derniers ont conclu que le Fonds demeure la meilleure solution pour les membres et ils ont produit des recommandations pour assurer un redressement de la gouvernance. Suite à cet exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté un plan d'action qui est actuellement appliqué conjointement par l'Ordre et le Fonds et dont l'échéance opérationnelle est de deux ans.

Le quotidien d'un ordre professionnel est fait de toutes sortes de dossiers reliés aux diverses fonctions de son mandat. À titre d'exemple, depuis deux ans, nous avons connu une augmentation de 26 % du nombre de candidats à l'examen d'admission à l'Ordre et de 32 % (par rapport à la moyenne des quatre dernières années) du nombre de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation en provenance des candidats à l'exercice de la profession.

J'ajouterai à cela que le quotidien d'un ordre professionnel qui réalise sa mission est truffé de litiges civils, disciplinaires, politiques et autres : on impose des règles, on sanctionne, on surveille... Forcément, ça ne fait pas l'affaire de tous!

Ces réalisations – nécessaires à l'amélioration de la profession et à la protection du public – à défaut d'être flamboyantes, n'en requièrent pas moins une bonne dose de temps... et de patience!

Pour cet investissement, je remercie l'équipe de l'Ordre qui sait conjuguer intégrité, doigté et enthousiasme.

### ET IL RESTE TANT À FAIRE...

Le prochain exercice sera chaud : ainsi, l'Ordre compte accroître ses interventions auprès des décideurs politiques. La gouvernance des ordres professionnels est au cœur des préoccupations du ministère de la Justice et nous entendons bien faire valoir la nécessité de doter les ordres des leviers réglementaires nécessaires pour leur permettre une gouvernance cohérente avec leur mission de protection du public.

La copropriété devrait faire l'objet d'une attention particulière des différents intervenants du milieu... dont les évaluateurs agréés.

L'expropriation sera également un chantier qui sollicitera la participation des experts de l'Ordre afin d'assurer une meilleure formation et une représentation significative des professionnels en cette matière, de même qu'une rémunération conforme à leurs obligations.

Et il y aura un congrès, des projets de lois, des révisions réglementaires, des prises de position publiques... Bref, on aura besoin de l'engagement des membres de l'Ordre!

J'en profite donc pour remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de l'exercice 2014-2015 une étape positive de l'histoire de l'Ordre, qui s'achemine tranquillement vers son 50<sup>e</sup> anniversaire, en 2019.

Et je compte sur tous pour participer, chacun à sa façon, au rayonnement de la profession et à l'atteinte de nos objectifs collectifs.

Le président,



Richard Lahaye, É.A.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERMANENCE

## 2014-2015

### LE COMITÉ EXÉCUTIF

- **Richard Côté, É.A.**, président (à compter du 23 mai 2013 élu au suffrage des administrateurs)
- **Pierre Gosselin, É.A.**, trésorier, responsable des services aux membres (à compter du 23 mai 2013, réélu)
- **Richard Lahaye, É.A.**, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 23 mai 2013)
- **René Rivard, É.A.**, deuxième vice-président, responsable de la formation (à compter du 23 mai 2013)
- **Hélène Turgeon**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 17 mai 2012)

### LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES<sup>1</sup>

- **Simon Beauchemin, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013, réélu)
- **Nathalie Bédard, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 23 mai 2013)
- **Amélie Bouchard, É.A.**, Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (à compter du 11 septembre 2014)
- **Christian Brisson, É.A.**, Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord (à compter du 23 mai 2013, réélu)
- **Richard Chabot, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 6 septembre 2013)
- **Richard Côté, É.A.**, Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 23 mai 2013, réélu)
- **Claire Denis**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 18 juin 2014)
- **Pierre Gosselin, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013, réélu)
- **Éric Grenier, É.A.**, Estrie (à compter du 23 mai 2013)
- **Étienne Guindon, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013)
- **Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.**, Mauricie (à compter du 23 mai 2013, réélue)

- **Richard Lahaye, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013)
- **Annie Lavigne, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013, réélue)
- **Jean-Guy Lorrain**, administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 9 février 2012)
- **Sylvie Mercier**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 27 juin 2012 jusqu'au 14 mai 2014)
- **Anne Pouliot**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2013)
- **René Rivard, É.A.**, Montréal (à compter du 23 mai 2013)
- **Hélène Turgeon**, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 19 mai 2011)

### LA PERMANENCE

- **Céline Viau**, secrétaire générale
- **Christiane Guimond, É.A.**, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspectrice
- **M<sup>e</sup> Elena Konson**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- **Patricia Landry**, coordonnatrice au développement de la formation
- **Josée Laporte**, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- **Mélanie Hing**, soutien à la formation, préposée à l'accueil
- **Geanete William**, contrôleur

### Bureau du syndic :

- **Michel Fournier, É.A.**, syndic (jusqu'au 25 janvier 2015), syndic adjoint (à compter du 26 janvier 2015)
- **Pierre Turcotte, É.A.**, syndic (à compter du 26 janvier 2015)
- **Denis Savoie, É.A.**, syndic adjoint
- **Lorraine Abel**, secrétaire du syndic, préposée à l'accueil

<sup>1</sup> Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

# RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF



Au cours de l'exercice 2014-2015, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis cinq fois, soit le 3 avril, le 22 mai, le 11 septembre et le 4 décembre 2014, ainsi que le 19 février 2015.

Les membres du comité exécutif (CE) ont tenu sept réunions : le 8 mai, le 16 juillet, le 18 septembre, le 5 novembre, le 3 décembre 2014 ainsi que le 3 février et le 24 mars 2015. Le CE a tenu deux réunions par conférence téléphonique : le 9 octobre et le 19 novembre 2014.

Le 3 octobre 2015, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2015.

## LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS ONT PORTÉ SUR LES POINTS SUIVANTS :

### **Structure et fonctionnement des comités :**

- Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- Nomination au poste vacant d'administrateur pour la région de l'Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (CA);

- Décision concernant la procédure de vote lors des séances du Conseil d'administration (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail de l'Ordre (CA et CE);
- Nomination du comité de sélection pour le poste du nouveau syndic (CE);
- Nomination du syndic (CA);
- Nomination du président et des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre (« Fonds d'assurance ») (CA);

### **Activités réglementaires :**

- Adoption du projet d'amendements au *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* aux fins de consultation générale auprès de tous les membres de l'Ordre conformément à l'art. 95.3 du *Code des professions* (CA);
- Adoption du projet d'amendements au *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* suite à la consultation générale auprès de tous les membres et transmission du projet à l'Office des professions pour examen (CA);



- Examen du projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'OEAQ* et du projet de *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des évaluateurs agréés* (CA);
- Réflexion sur le fonctionnement et la gouvernance du Fonds d'assurance et décision d'entériner la recommandation du comité exécutif à l'effet de mandater un auditeur externe afin de poser un diagnostic et formuler des recommandations concernant le Fonds d'assurance (CA);
- Décision d'entériner le rapport de l'auditeur externe concernant le fonctionnement et les perspectives du Fonds d'assurance et d'en présenter les conclusions et les recommandations au président du Fonds d'assurance (CA);
- Décision quant à l'application du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ* dans un cas particulier (CE);
- Suivi des travaux du comité conjoint Ordre-Fonds d'assurance et suivi de l'application du protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds d'assurance (CA et CE);
- Décision d'exiger du Fonds d'assurance des explications quant aux solutions envisagées concernant la problématique de l'assurance professionnelle des évaluateurs agréés membres de l'Institut canadien des évaluateurs (« ICE ») (CA);
- Approbation du rapport annuel du Fonds d'assurance (CA);
- Examen de la demande du Fonds d'assurance concernant le budget supplémentaire pour la rémunération des administrateurs et décision de surseoir à cette demande afin de connaître les détails justifiant une telle demande (CA);
- Décision (à la majorité des voix) d'autoriser une augmentation ponctuelle de 10 000 \$ du budget pour la rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance pour l'exercice financier 2014 (CA);
- Décision d'acquitter l'amende de 2 300 \$ imposée à l'Ordre à titre d'assureur par l'Autorité des marchés financiers pour le défaut par le Fonds d'assurance de produire un rapport dans les délais prescrits (CA);
- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de la partie écrite et orale de l'examen d'admission à Montréal et à Québec (CE);
- Adoption des résultats de l'examen et de la révision de notes de l'examen d'admission du mois d'octobre 2014 (CA et CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 52 candidats ayant réussi l'examen, soit : Claudia Aguirra-Oliva, Frédéric Arsenault, Chantal Bernard, Chantal Brassard, Maria-Roxana Burlacov, Yan Campagna, Francis Charlebois, Jean-François Chartrand-Donais, David Comeau, Pierre-Alexandre Coutu-Geoffroy, Patrick Dandurand, Sébastien Deschamps, Frédéric Dessureault, Jade Dumortier, Guillaume Fafard, Pierre-Alexis Girard, Vincent Godbout, Jérôme Lebel, Chantal Leduc, Julie Lefrançois-Couturier, Olivier Magnan-Bouliane, Guillaume Mongrain, Michel Poulin, Valérie Prud'homme, Jean-François Rousseau, Olivier Roy, Godefroy Séguin, San To, Maxime V. Beaudin, Louis Pelletier, Alexandre Bernier-Tremblay, Raphaël Blackburn, François Bolduc, Mathieu Bolduc, Jean-Sébastien Boulianne, Samuel Bousquet Bronswijk, Roxanne Carrier, Cindy Couture-Cormier, Jérôme Gagnon, Julie Gauvin-Lamontagne, Émilie Koncsik, Jessica Lachance, Sandie Lecomte, Alex Marcoux, Sandra Paquet, Alain Paradis, Pierre-Luc Pépin, Antoine Roussel, Josée Tanguay-Imbeault, Simon Voyer, Rudy Prévost et Simon-Alix Tremblay (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation aux fins d'admission à l'Ordre (CE);
- Approbation du registre des activités de formation continue (CE);
- Décisions sur les demandes de révision en vertu de l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* (CE);
- Décisions de radier du Tableau de l'Ordre neuf membres ayant fait défaut de se conformer au *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* (CE);
- Décisions concernant la demande d'autorisation d'agir comme maître de stage dans le cadre d'un stage de perfectionnement imposé à un membre (CE);
- Approbation du programme d'inspection professionnelle (CA);
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'inspection professionnelle (CIP) et d'imposer à trois membres de l'Ordre des stages de perfectionnement visant l'amélioration de leur pratique professionnelle respective (CE);
- Décision de constater l'échec d'un stage de perfectionnement imposé à un membre suite à la démission du Tableau de l'Ordre de celui-ci (CE);
- Décision de déléguer au personnel de l'Ordre l'analyse et les décisions concernant le nombre d'heures reconnues pour les activités de formation continue obligatoire, étant entendu que ces décisions devront être ratifiées à la réunion subséquente du comité exécutif et que toute demande de révision devra être soumise au comité exécutif de l'Ordre (CE).

## Décisions de nature professionnelle

- Décision d'appuyer la tenue d'un colloque sur l'inspection en bâtiment par l'Association canadienne pour la qualité de la construction (CA);
- Suite aux échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), décision d'autoriser le report de la modernisation de l'évaluation foncière concernant l'ensemble des dossiers non résidentiels, soit tous les immeubles commerciaux, industriels et institutionnels, ce report visant les rôles entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (CA);
- Prise de position quant aux mesures d'encadrement de la pratique dans le secteur du financement hypothécaire et au resserrement des normes de pratique professionnelle (CA);
- Dans le cadre du resserrement des normes de pratique, décision d'exiger une réserve sur tout rapport signé par un évaluateur agréé à l'effet que les données y contenues ne peuvent être utilisées par quiconque à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été recueillies (CA);
- Décision de développer un rapport-formulaire commun pour l'OEAQ et l'ICE (CA);
- Décision d'exclure certains services de la couverture d'assurance du Fonds d'assurance comme ne faisant pas partie des services professionnels rendus dans le cadre de l'exercice de la profession d'évaluateur agréé, notamment « l'évaluation » sans inspection de l'immeuble sujet (*Desktop Appraisal*) et « l'évaluation » dite sommaire (*Drive By Appraisal*) (CA);
- Dans le cadre du resserrement des normes de pratique, décision de mettre en place un groupe de travail chargé de réviser les normes notamment en ce qui a trait à l'inspection de l'immeuble-sujet et à l'enquête et/ou la visite des propriétés comparables (CA);
- Décision de travailler à l'élaboration d'une politique qui intégrerait des éléments tels que la limite du nombre de techniciens sous la supervision d'un évaluateur agréé et la limitation du nombre de rapports d'évaluation signés par un É.A. (CA);
- Décision de travailler à l'élaboration d'une politique exigeant que tous les membres aient une place d'affaires avec pignon sur rue et exigeant la présence d'un É.A. dans chaque place d'affaires (à temps plein ou à temps partiel) (CA);
- Décision de stipuler, dans la police d'assurance du Fonds d'assurance, que les mandats de gestion de coût font partie des services professionnels couverts en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, sous réserve que ces mandats soient précédés d'une évaluation faite par l'évaluateur agréé (CE);

- Décision d'adopter la version finale du *Guide de pratique professionnelle en matière d'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ* et d'en autoriser la diffusion (CA);
- Décision d'adopter le projet de modernisation du champ d'exercice des membres de l'Ordre proposé par l'Office des professions du Québec le 10 avril 2014 (CE);
- Décisions de déposer une demande d'enquête auprès du syndic de l'Ordre concernant deux membres de l'Ordre (CE).

## Décisions de nature politique ou publique

- Adoption d'une motion de félicitations aux artisans du *Guide de pratique professionnelle en matière d'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ* (CA);
- Adoption d'un vote de confiance à l'égard de la secrétaire générale de l'Ordre, Céline Viau, suite à l'intervention d'un administrateur (CA).

## Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2013-2014 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2014-2015 (CA et CE);
- Nomination des vérificateurs pour le Fonds d'assurance (CA);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);
- Décision de transférer le fonds de stabilisation de l'Ordre dans une autre institution financière (CE);
- Décision de retenir les services d'un nouveau fournisseur pour la conception et l'élaboration de la base de données de l'OEAQ et de demander à la secrétaire générale de négocier une réduction des coûts (CE);
- Allocation d'un budget supplémentaire au Bureau du syndic (CE);
- Décision d'adopter des modifications dans la *Politique de rémunération des évaluateurs contractuels de l'OEAQ* (CE).

# MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE

## 2014-2015

### LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Yves Godin, É.A., président
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Jacques Dubé, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
- André Besner, É.A., inspecteur adjoint
- Mario Pilote, É.A., inspecteur adjoint

### LE BUREAU DU SYNDIC

- Pierre Turcotte, É.A., syndic (à compter du 26 janvier 2015)
- Michel Fournier, É.A., syndic (jusqu'au 25 janvier 2015), syndic adjoint (du 26 janvier au 31 mars 2015)
- Denis Savoie, É.A., syndic adjoint

### LE CONSEIL DE DISCIPLINE

- M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert, président
- Jean-Luc Bélanger, É.A.
- Caroline Bernard, É.A. (à compter du 4 décembre 2014)
- Sylvain Bernèche, É.A.
- Nancy Brassard, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Francine Fortin, É.A. (à compter du 4 décembre 2014)

- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Normand Godbout, É.A.
- Nicol Guay, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Claude Landry, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Michel Raymond, É.A. (jusqu'au 24 octobre 2014)
- Gérald Savary, É.A.
- Jean Trudel, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A. (jusqu'au 12 janvier 2015)
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

### LE COMITÉ DE RÉVISION

- Régis Bonneau, É.A.
- Pierre Delisle, représentant du public
- Francine Fortin, É.A.
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Suzanne Lalonde, représentante du public
- Jean-Guy Lorrain, représentant du public
- Pierre Marchand, É.A.
- Anne Pouliot, représentante du public
- Dominique Robillard, É.A.
- Hélène Turgeon, représentante du public
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

### LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

- Sonya Auclair, É.A.
- Alexandre Bessette, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Nicol Guay, É.A.
- Milad Jabbour, É.A.
- Michel Raymond, É.A. (jusqu'au 24 octobre 2014)
- Luc Tremblay, É.A.
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

### LE COMITÉ DES REQUÊTES

- Amélie Bouchard, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Louis Garant, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- Marc-André Leblanc, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.

- Pierre Marchand, É.A.
- Sylvain Méthot, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

### LE COMITÉ D'ADMISSION

- Amélie Bouchard, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Sébastien Fraser, É.A.
- Mélanie Laplante, É.A.
- Christine Paquin, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire

### LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

- Patrice Bellavance, É.A., représentant de l'AEMQ
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Guylaine N. Cormier, É.A.
- Sébastien Jean, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Martine Sirois, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire

### LE COMITÉ DE LA FORMATION

Représentants de l'Ordre :

- Richard Côté, É.A., président de l'Ordre
- René Rivard, É.A., 2<sup>e</sup> vice-président, responsable de la formation
- Céline Viau, secrétaire générale
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation, secrétaire

Représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- M. Antoine Goutier, Direction de la formation universitaire (remplacé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Riopel, de la même Direction)

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) :

- M. Philippe Grégoire, professeur agrégé, Département de finance, assurance et immobilier, Université Laval
- M. Unsal Ozdilek, professeur agrégé, responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQÀM

### LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM)

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu municipal)

- Richard Côté, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

### COMITÉS RELIÉS AUX NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### Le comité aviseur des normes de pratique professionnelle

- Richard Lahaye, É.A., 1<sup>er</sup> vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Michel Fournier, É.A., syndic (jusqu'au 25 janvier 2015), syndic adjoint (du 26 janvier au 31 mars 2015)
- Pierre Turcotte, É.A., syndic (à compter du 26 janvier 2015)
- Membres *ad hoc* selon le dossier à l'étude
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

#### Le comité pour l'élaboration des normes de l'analyse préliminaire (aux fins de l'application de l'art. 24.1 du projet d'amendements au Code de déontologie des membres de l'OEAQ)

Du Conseil d'administration :

- Christian Brisson, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- René Rivard, É.A.

Du comité de révision du Code de déontologie :

- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles de l'OEAQ, secrétaire

#### Le comité *ad hoc* sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

- Francyne Bélanger, É.A.
- Martin De Rico, É.A.
- Jean-François Gilbert, É.A.
- Jocelyn Martin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

### Le comité aviseur sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- Richard Côté, É.A., président
- Pierre Gosselin, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic (syndic adjoint à compter du 26 janvier 2015)
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

### Le comité mixte (MAMOT/OEAQ) sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec (désuétude externe de marché et l'article 65 de la Loi sur la fiscalité municipale)

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Richard Chabot, É.A.
- Luc Girouard, É.A., représentant de l'Ordre
- Pierre Gosselin, É.A., représentant de l'Ordre
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- Julie Laflamme, É.A., représentante du MAMOT
- Alain Raby, É.A., représentant du MAMOT
- Bernard Côté, É.A.

### Le comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec : OEAQ – MAMOT

Évaluateurs agréés collaborant au comité :

- Sonya Auclair, É.A.
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Nathalie Bourassa, É.A., représentante du MAMOT
- Bernard Côté, É.A.
- Richard Côté, É.A., représentant de l'Ordre
- Normand Godbout, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- Michèle Leroux, É.A.
- Alain Raby, É.A., représentant du MAMOT
- Stéphan Roy, É.A.
- Régis Savard, É.A.

### LE COMITÉ DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE L'OEAQ

(Aucune réunion en 2014-2015)

- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- Geneviève Chabot, É.A.
- Richard Lahaye, É.A., 1<sup>er</sup> vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic (syndic adjoint à compter du 26 janvier 2015)

- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Annie Labbé, É.A.
- Céline Laliberté, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A. (syndic à compter du 26 janvier 2015)
- Céline Viau, secrétaire générale
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

### LE COMITÉ SUR LA RÉSERVE D'ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

- Richard Côté, É.A., président
- Richard Lahaye, É.A., 1<sup>er</sup> vice-président responsable de l'éthique professionnelle, répondant au Conseil d'administration
- Stéphane Blais, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Benoît Égan, É.A.
- Francine Fortin, É.A.
- Louis Garant, É.A.
- Steve Gilbert, É.A.
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Martin Houde, É.A.
- Roger Lafond, É.A.
- Céline Laliberté, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale
- M<sup>e</sup> Elena Konson, secrétaire

### LE COMITÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE

(Aucune réunion en 2014-2015)

- Michel Bouchard, É.A.
- Michèle Lafond, É.A.
- André Lanoue
- Sophie Laverdure, É.A.
- Annie Lavigne, É.A., répondante au Conseil d'administration
- Gilles Lecours, É.A.
- Hélène Simard, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire



## LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS EN PRATIQUE PRIVÉE

(Formé des administrateurs du Conseil d'administration  
issus du milieu privé)

- **Simon Beauchemin, É.A.**
- **Nathalie Bédard, É.A.**
- **Christian Brisson, É.A.**
- **Éric Grenier, É.A.**
- **Étienne Guindon, É.A.**
- **Richard Lahaye, É.A.**, 1<sup>er</sup> vice-président, responsable  
de l'éthique professionnelle (à compter du 23 mai 2013)
- **René Rivard, É.A.**, 2<sup>e</sup> vice-président, responsable  
de la formation (à compter du 23 mai 2013)
- **Céline Viau**, secrétaire

## LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2015

- **Marie-Hélène Cadrin, É.A.**, présidente  
du Congrès 2015
- **Guillaume Couture, É.A.**
- **Pierre Dufresne, É.A.**
- **Éric Grenier, É.A.**
- **Martin Ménard, É.A.**
- **Elena Konson**
- **Josée Laporte**
- **Céline Viau**

## LE COMITÉ SUR LE CHAMP D'EXERCICE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS

(Aucune réunion en 2014-2015)

- **Francine Fortin, É.A.**
- **Nathalie Bédard, É.A.**
- **Jean-Marc Couture, É.A.**
- **Benoît Egan, É.A.**
- **Steve Gilbert, É.A.**
- **Steven Lavoie, É.A.**
- **René Rivard, É.A.**
- **M<sup>e</sup> Elena Konson**, secrétaire

## LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LE FONDS D'ASSURANCE

- **Richard Côté, É.A.**, président, OEAQ
- **Francine Fortin, É.A.**, (substitut), OEAQ
- **René Rivard, É.A.**, administrateur, OEAQ
- **Jean-Pierre Cadrin, É.A.**, président, Fonds d'assurance
- **Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.**, administrateur,  
Fonds d'assurance
- **Céline Viau**, secrétaire générale, OEAQ, secrétaire

# LE COMITÉ D'INSPECTION

## PROFESSIONNELLE 2014-2015

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

### PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2014-2015

#### Inspecteurs de l'Ordre :

- procéder à 20 nouvelles inspections dans le domaine de l'expertise privée;
- procéder à 150 inspections par le biais du *Guide d'autoévaluation*;
- procéder à cinq visites de suivi en expertise pour contrôler l'application des recommandations par les membres chez qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- procéder à trois enquêtes particulières en expertise privée nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP ont demandé une telle enquête;

#### Comité d'inspection professionnelle :

- poursuivre et finaliser 10 dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2013-2014;
- procéder à trois auditions de membres (deux en expertise privée et un dans le domaine municipal) dont les dossiers ont été étudiés durant l'exercice financier 2013-2014;

#### Surveillance générale :

- procéder aux nouvelles enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderaient une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- procéder aux auditions prévues par le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ*, pour vérifier la compétence des membres chez qui le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E) (applicable à tous les champs de pratique);

- répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ». La réponse se fait par le biais du CIP dans les cas où l'évaluateur inspecté fait une demande écrite.

### RÉALISATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EN 2014-2015

Les membres du CIP se sont réunis quatre fois : les 16 avril, 15 mai, 29 septembre et 17 décembre 2014. Ils ont tenu trois conférences téléphoniques. Outre ces réunions régulières, le CIP a procédé à **dix auditions** entre avril 2014 et mars 2015, ce qui représente une augmentation significative par rapport à l'exercice 2013-2014.

#### Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à **175 vérifications, dont :**

- 20 nouvelles inspections impliquant les membres œuvrant en expertise (pratique privée) ont été effectuées sur les lieux d'exercice des membres concernés dont neuf font suite à l'analyse du *Guide d'autoévaluation*;
- 147 nouvelles inspections ont été effectuées par le biais du *Guide d'autoévaluation*. Il est à noter qu'un dossier a dû être fermé pour cause de radiation du Tableau du membre concerné, alors que trois autres dossiers ont été reportés pour cause de maladie ou de retraite anticipée des membres concernés;
- cinq visites de suivi en expertise;
- trois dossiers d'enquête particulière impliquant les membres œuvrant dans le domaine de l'expertise.

Pour les inspections, les visites de suivi et les enquêtes particulières, dans tous les cas un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis à l'évaluateur concerné et, par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

**Le CIP a finalisé 30 dossiers en 2014-2015, dont :**

- 14 dossiers (13 en expertise et un en municipal) débutés lors de l'exercice antérieur;
- six dossiers en expertise débutés en 2014-2015;
- sept auditions de membres dont les dossiers ont débuté en 2013-2014;
- trois auditions de membres dont les dossiers ont été ouverts en 2014-2015;

**Résultats des dix auditions :**

- six visites de suivi à faire dans le prochain exercice financier;
- recommandations d'imposer deux stages de perfectionnement sous la supervision de maîtres de stage;

- recommandation d'imposer un stage de perfectionnement comprenant un cours à suivre, un examen et entraînant une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles;
- recommandation d'imposer un stage de perfectionnement sous la supervision d'un maître de stage et comprenant également un cours à suivre et une visite de contrôle. Cependant, le membre concerné a quitté le Tableau de l'Ordre après avoir reçu la décision du CE imposant le stage.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'alinéa 5 de l'article 112 du *Code des professions*.

## LE BUREAU DU SYNDIC

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

**DISCIPLINE**

|   |    |
|---|----|
| Dossiers d'enquêtes des années antérieures toujours ouverts au début de la période (1 <sup>er</sup> avril 2014) | 24 |
| Nouvelles demandes d'enquête reçues en 2014-2015  | 24 |
| Nombre total de membres visés   | 23 |
| Nombre de décisions de porter plainte disciplinaire   | 2  |
| Nombre de décisions de ne pas porter plainte disciplinaire  | 19 |
| Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2015)                                   | 27 |

Cette année a été marquée par le départ à la retraite de Michel Fournier, É.A., après 16 ans de loyaux services comme syndic en chef. Le nouveau syndic Pierre Turcotte, É.A., est entré en fonction le 26 janvier 2015.

**CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES  
(art. 88 du *Code des professions*)**

|  |    |
|--|----|
| Demandes de conciliation reçues en 2014-2015                             | 10 |
| Nombre de demandes de conciliation rejetées pour le non-respect du délai | 0  |
| Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente           | 7  |

# USURPATION DU TITRE D'ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Conformément à l'article 189 du *Code des professions*, l'Ordre peut, sur résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre réservé à ses membres : « évaluateur agréé », « É.A. », « estimateur agréé », « C.App ». Quiconque sciemment, n'étant pas membre de l'Ordre, se laisse annoncer ou désigner par l'un des titres réservés à ses membres, commet une infraction et est passible d'une amende prévue au *Code des professions*.

Lors de l'exercice 2014-2015, l'Ordre a ouvert et complété **cinq enquêtes** relativement à l'usurpation du titre. Ces dossiers ont été fermés vu que les personnes visées se sont conformées à la loi dans un délai raisonnable après réception de l'avertissement de la part de l'Ordre.

Dans le dossier *OEAQ c. Shoeneich* dans lequel un constat d'infraction pour l'usurpation du titre d'évaluateur agréé a été signifié à M. Shoeneich lors de l'exercice précédent, le procès a eu lieu le 16 janvier 2015 devant la Cour du Québec. M. Robert Shoeneich a été reconnu coupable d'avoir usurpé le titre d'évaluateur agréé à trois reprises et il a été condamné au paiement d'une amende de 4 500 \$.

# LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil de discipline a été saisi de **quatre plaintes** toutes déposées par le syndic de l'Ordre.

Dans le dossier 18-2014-059 (*Fournier c. Sansfaçon (Henri)*), la plainte reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes généralement reconnues dans la profession. L'audience sur culpabilité a eu lieu du 19 au 21 novembre 2014, la plainte comportant plusieurs chefs. Le dossier a été pris en délibéré par le conseil, et aucune décision n'a été rendue en date du 31 mars 2015.

Dans le dossier 18-2014-060 (*Fournier c. Doré*), la plainte reprochait à l'intimé d'avoir participé, dans le cadre des appels d'offre de services professionnels en évaluation municipale, à la rédaction ou à la révision d'une soumission comportant des inexactitudes. Une première audience s'est tenue le 13 juin 2014 (remise). Suite au plaidoyer de culpabilité de l'intimé enregistré lors de l'audience du 27 août 2014 (une demi-journée), une décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue le 30 octobre 2014 (soit après 64 jours de prise en délibéré). Cette décision imposait à l'intimé une sanction sous forme de radiation temporaire du Tableau pour quatre mois et d'amende de 3 000 \$ en plus de le condamner à supporter les entiers débours.

Dans le dossier 18-2014-061 (*Fournier c. Lachance*), la plainte reprochait à l'intimée d'avoir fait défaut de respecter les conditions pour exercer la profession d'évaluateur agréé au sein d'une société (*Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société*). L'audience a eu lieu le 3 février 2015 (une demi-journée). Suite au plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimée, une décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue le 6 mars 2015 (soit après 31 jours de prise en délibéré). Cette décision imposait à l'intimée une sanction sous forme d'amende de 1 500 \$.  
**Lynda Lachance a démissionné du Tableau de l'Ordre le 9 janvier 2015**

Dans le dossier 18-2015-062 (**Fournier c. Chartrand**), la plainte reprochait à l'intimée d'avoir fait défaut de respecter le *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* et d'avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais aux correspondances du syndic. La première audience dans ce dossier aura lieu au cours de l'exercice suivant.

### Dossiers de l'exercice précédent :

Dans les dossiers 18-2013-056 (**Fournier c. Larochelle**) et 18-2013-057 (**Fournier c. Racine**), les décisions ont été rendues le 19 juin 2014 (soit après 135 jours de prise en délibéré). Le conseil imposait aux intimés les sanctions sous forme d'amende : de 6 000 \$ (Racine) et de 5 000 \$ (Larochelle) en plus de les condamner à supporter les entiers débours. **MM. Racine et Larochelle ont démissionné du Tableau le 10 décembre 2013.**

Dans le dossier 18-2014-058 (**Fournier c. Vanasse**), suite au plaidoyer de culpabilité de l'intimé enregistré lors de l'audience du 15 mai 2014 (une demi-journée), une décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue le 26 septembre 2014 (soit après 134 jours de prise en délibéré). Cette décision imposait à l'intimé une sanction sous forme d'amende de 2 000 \$ et une réprimande en plus de le condamner à supporter 50 % des débours.

Durant l'exercice 2014-2015, le conseil de discipline de l'Ordre n'a pas émis de recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre d'obliger un professionnel à compléter un stage ou un cours de perfectionnement (art. 160 du *Code des professions*).

Enfin, aucune décision du conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions durant cet exercice.

## LE COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2014-2015, le comité de révision a été saisi de deux dossiers. Dans l'un des dossiers, la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire a été maintenue. La décision dans l'autre dossier sera rendue au courant de l'exercice financier suivant.

## LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés* prévoit la constitution d'un Conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2014-2015, le conseil d'arbitrage des comptes a reçu une demande d'arbitrage. Dans ce dossier, le conseil a maintenu le compte d'honoraires de l'évaluateur agréé.



# LE COMITÉ D'ADMISSION



Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.

Les membres du comité d'admission se sont réunis le 2 juillet et le 18 novembre 2014 et ont tenu trois réunions par conférence téléphonique : le 29 avril, le 9 septembre 2014 et le 18 février 2015.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de la partie écrite de l'examen d'admission tenu à Montréal et à Québec le 4 octobre 2014 de même que la tenue de la partie orale de l'examen, à Montréal et à Québec, le 18 octobre 2014.

## Délivrance de permis d'évaluateur agréé

52 personnes ont réussi l'examen d'admission et ont obtenu leur permis d'évaluateur agréé.

L'Ordre n'ayant pas de règlement relatif à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlements relatifs à des certificats de spécialiste, ni de classe de membres, aucun permis de ce type n'a été délivré.

## Examen d'admission 2014

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Candidats inscrits à la partie écrite : | 71                           |
| Candidats inscrits à la partie orale :  | 56 mais 55 se sont présentés |
| Demandes de révision de note :          | 3                            |

Des 71 personnes inscrites à l'examen :

- 56 personnes avaient une formation reconnue, 44 ont réussi l'examen;
- 15 personnes avaient obtenu une équivalence de formation, huit ont réussi l'examen, dont une personne ayant une formation acquise à l'étranger.

## Équivalences de diplôme et de formation

|   |    |
|---|----|
| Demandes d'équivalences reçues :  | 26 |
| Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :   | 4  |
| aucun de ces candidats n'avait une formation provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec ou hors du Canada.  |    |
| Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :   | 17 |
| dont six possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec.   |    |
| Candidats dont l'équivalence de formation a été refusée :   | 5  |
| dont trois possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec. |    |

# LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP)*, mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue (PFC)* varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2014-2015, les membres du comité de formation continue se sont réunis deux fois : le 3 juin et le 28 octobre 2014.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le PFC.

Trois nouveaux cours ont été ajoutés à la liste des cours du PFC, soit *L'inspection des immeubles dans le cadre d'une évaluation (résidentiel, multirésidentiel et commercial)*, *L'évaluation des hôtels et motels (cours avancé)* et *L'évaluation des résidences pour aînés*. Plusieurs autres étaient en chantier à la fin de l'exercice financier.

La diffusion de la *Formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière* mise de l'avant par le MAMOT s'est par ailleurs poursuivie durant l'exercice financier 2014-2015. Les Modules 1 et 3 ont été présentés à trois reprises, tandis que les Modules 2, 2a et 4 l'ont été une fois chacun.

## PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE (PFC)

Les activités de formation continue ont réuni cette année près de 695 membres (sur 828 participants au total), dont environ 445 à Montréal, 217 à Québec et 33 dans les autres régions. L'Ordre a présenté 14 activités différentes de formation continue en 31 séances, pour un total de 40 jours.

Ces activités ont été les suivantes :

- *Module 1 : Éléments de base concernant la modernisation (7 heures) **obligatoire** pour les membres exerçant dans le domaine de l'évaluation foncière :*
  - 16 octobre 2014, Montréal, 8 membres sur 17 participants;
  - 28 octobre 2014, Québec, 5 membres sur 21 participants;
  - 7 novembre 2014, Montréal, 33 membres sur 33 participants;
- *Module 2 : Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles (12 heures) :*
  - 23 et 24 octobre 2014, Longueuil, 16 membres sur 23 participants;
- *Module 2a : Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent : cas pratiques (6 heures) :*
  - 26 septembre 2014, Longueuil, 20 membres sur 30 participants;
- *Module 3 : Modernisation de la description des bâtiments non résidentiels (12 heures) :*
  - 19 et 20 novembre 2014, St-Georges, 9 membres sur 29 participants
  - 2 et 3 décembre 2014, Gatineau, 12 membres sur 25 participants;
  - 11 et 12 février 2015, Montréal, 22 membres sur 29 participants;
- *Module 4 : Système d'information géographique (6 heures) :*
  - 30 mars 2015, Drummondville, 12 membres sur 30 participants;
- *Nouvelle norme de pratique en matière d'évaluation municipale (Norme 20.1) (6 heures) **obligatoire** pour les membres signataires de rôles et autres décideurs en évaluation municipale :*
  - 2 avril 2014, Montréal, 23 membres sur 24 participants;
  - 6 mai 2014, Québec, 19 membres sur 22 participants;
  - 17 octobre 2014, Montréal, 8 membres sur 17 participants;
- *L'évaluation forestière et ses diverses composantes (7 heures) :*
  - 11 avril 2014, St-Romuald, 24 membres sur 27 participants;
- *L'inspection des immeubles dans le cadre d'une évaluation (6 heures) :*
  - 15 avril 2014, Montréal, 30 membres;
  - 3 juin 2014, Montréal, 30 membres;

- 10 juin 2014, Québec, 30 membres;
- 11 juin 2014, Québec, 28 membres sur 30 participants;
- 29 octobre 2014, Montréal, 30 membres;
- 9 février 2015, Montréal, 27 membres sur 30 participants;
- 27 février 2015, Québec, 30 membres;
- *La lecture des baux commerciaux* (6 heures) :
  - 30 avril 2014, Montréal, 28 membres;
  - 4 juin 2014, Québec, 20 membres sur 27 participants;
- *La négociation gagnant-gagnant en évaluation* (12 heures) :
  - 21 et 22 mai 2014, Laval, 24 membres;
  - 26 et 27 mai 2014, Montréal, 24 membres;
- *MS Excel pour l'immobilier et l'évaluation (cours avancé)* (12 heures)
  - 30 et 31 mai 2014, Montréal, 14 membres sur 18 participants;
- *L'évaluation des hôtels et motels (cours avancé)* (6 heures) :
  - 14 juin 2014, Montréal, 28 membres;
  - 21 mars 2015, Montréal, 24 membres;
- *L'examen des titres immobiliers* (6 heures) :
  - 12 septembre 2015, Montréal, 27 membres sur 29 participants;
  - 26 septembre 2015, Québec, 21 membres sur 29 participants;
- *L'évaluation des résidences pour aînés* (12 heures) :
  - 24 et 25 octobre 2014, Montréal, 29 membres sur 30 participants;
  - 14 et 15 novembre 2014, Québec, 30 membres.

## PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉVALUATION (PFP)

Les 39 jours de cours offerts dans le cadre du PFP ont généré 578 inscriptions, dont 392 à Montréal et 186 à Québec. Sauf exception, les participants étaient des **stagiaires** de l'Ordre. Les sept blocs de cours suivants étaient au programme et ont été répétés au besoin :

- *Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B*; 24 heures; 107 inscriptions;
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B* (mai 2014); 24 heures; 116 inscriptions;
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B* (jan/feb 2015); 24 heures; 89 inscriptions;
- *Étude de cas (ÉCAS)*; 12 heures; 52 inscriptions;
- *Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B*; 12 heures; **obligatoire** pour les stagiaires inscrits au registre après le 17 février 2000; 123 inscriptions;

- *Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER)*; 12 heures; 19 inscriptions;
- *Évaluation municipale (ÉMUN)*; 12 heures; 24 inscriptions;
- *Méthode de comparaison (MCOM)*; 12 heures; 48 inscriptions.

## NOS REMERCIEMENTS AUX FORMATEURS :

- Pour le *Programme de formation professionnelle*, édition 2014-2015 : MM. Marc Bergeron, Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Louis Garant, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphan Roy, Paul Tougas, évaluateurs agréés, ainsi que M<sup>e</sup> Elena Konson.
- Pour le *Programme de formation continue*, édition 2014-2015 : M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Cadrin, André Côté, Alexandra St-Georges et MM. Jean-François Boutin, Jean-Pierre Cadrin, Richard Chabot, Jean-Marc Couture, René-Paul Dumont, Daniel Gagnon, Louis Garant, Normand Godbout, Christian Guay, Dominic Fournier, Marco Fournier, Marc Laroche, Alain Raby, Stéphan Roy, évaluateurs agréés, ainsi que M<sup>e</sup> François Brochu, notaire, M<sup>e</sup> Howie Clavier et M. René Vincent, ing.

## APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'OEAQ

En cas de défaut d'accumuler 48 heures de formation continue obligatoire au cours de la période de référence de trois ans, l'évaluateur agréé s'expose à une radiation du Tableau de l'Ordre. Au courant de l'exercice 2014-2015, l'Ordre a imposé neuf fois cette sanction.

Environ 355 demandes de reconnaissance d'activités aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* ont été reçues et traitées durant l'exercice 2014-2015.



# LE COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, les questions relatives à la qualité de la formation des évaluateurs agréés, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'évaluateur agréé.

Les membres du comité de la formation ne se sont pas réunis durant cet exercice.

Toutefois, des travaux sont en cours en ce qui concerne la rédaction de trois avis du comité de la formation.

## LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM)

### 2014-2015

Formé des membres du CA qui œuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

#### COMITÉ CONSULTATIF SUR L'IMPLANTATION DE LA MODERNISATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE AU QUÉBEC

Sous la responsabilité du MAMOT, ce comité a été formé en juillet 2001. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMOT et de l'Ordre ainsi que de représentants

de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.).

Cette année, le comité a tenu deux réunions : le 10 avril et le 23 octobre 2014. Les travaux se poursuivront en 2015-2016.

#### Report partiel de l'implantation de la modernisation :

À la demande du MAMOT, une conférence téléphonique s'est tenue le 26 août 2014, ayant pour objectif de discuter de l'éventualité d'un report partiel du délai d'implantation de la modernisation des dossiers non résidentiels. Ont participé à cette réunion les représentants du MAMOT, de l'Ordre, de l'UMQ, de la FQM et ceux de l'AEMQ.

À sa séance du 11 septembre 2014, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu d'autoriser le report de l'ensemble des dossiers non résidentiels pour les rôles entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Le 25 mars 2015, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le rôle d'évaluation foncière* a été publié dans la Gazette officielle. Dans l'éventualité où ce projet de Règlement entrera en vigueur, une modification sera apportée aux *Normes de pratique professionnelle* de l'Ordre afin de les adapter aux nouvelles exigences.

### COMITÉ AD HOC SUR LES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE APPLICABLES AU DOMAINE DE L'ÉVALUATION MUNICIPALE

Composé d'évaluateurs agréés oeuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, le mandat de ce comité a été de revoir les normes en évaluation municipale de l'Ordre (normes 19 et 20) afin de les actualiser, suite à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers d'évaluation.

La nouvelle norme (20.1) avait été adoptée par le CA le 31 janvier 2013. Le 20 février 2014, une version amendée a été adoptée par le CA.

Au cours du prochain exercice, la norme 20.1 devra être révisée afin de tenir compte de la proposition concernant le report partiel de l'implantation de la modernisation.

### COMITÉ SUR L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS AU QUÉBEC (DÉSUÉTUDE EXTERNE DE MARCHÉ ET L'ARTICLE 65 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE)

En 2010, un comité a été créé par le MAMOT afin d'identifier des solutions relativement à la problématique de la désuétude externe de marché dans le domaine industriel. Ce comité technique, coordonné par le MAMOT, est formé de représentants de l'Ordre, de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (la FQM) et de l'industrie, auxquels s'ajoutent d'autres professionnels.

Suite aux recommandations formulées par le comité, des modifications ont été proposées afin de modifier le chapitre 13 du guide sur « *La dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec* ».

En novembre 2014, les changements ont été introduits au guide aux chapitres 4 et 13 et à l'annexe C). Le *Guide* est disponible sur le site Web du MAMOT.

## LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2015

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès bisannuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des invités, finances et commandites font partie de ses tâches.

L'organisation logistique et l'élaboration du programme du congrès 2015 ont nécessité cinq réunions jusqu'à la fin de l'exercice, soit : le 16 avril, le 11 juin, le 17 septembre 2014, ainsi que le 27 janvier et le 3 mars 2015. De plus, les conférences téléphoniques ont eu lieu le 25 avril 2014, le 11 février et le 17 mars 2015.

Sous le thème « *TGA : Transformation – Gage d'Avenir!* », le Congrès 2015 se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2015 à l'hôtel Delta Sherbrooke. Le comité organisateur n'a pas ménagé ses efforts pour planifier un programme adapté à plusieurs secteurs d'activités et touchant des sujets d'actualité pour la profession dans son ensemble.

Au moment d'écrire ces lignes, la période d'inscription venait de commencer et nous souhaitons que la réponse des membres sera positive!



# ASSURANCE

# DE LA RESPONSABILITÉ

# PROFESSIONNELLE

En vertu de l'article 60.7. du *Code des professions*, tout membre d'un ordre professionnel doit fournir et maintenir en tout temps une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession. Conformément au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés*, tous les membres de l'Ordre, à moins d'en être exemptés, sont tenus de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Il constitue l'une des formes d'assurance permises par la loi. Ce fonds a été mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

La police d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre offre à chaque membre assuré une garantie de 1 M\$ par sinistre et 1 M\$ pour l'ensemble des sinistres survenus en cours d'année (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

## Pour l'exercice 2014-2015

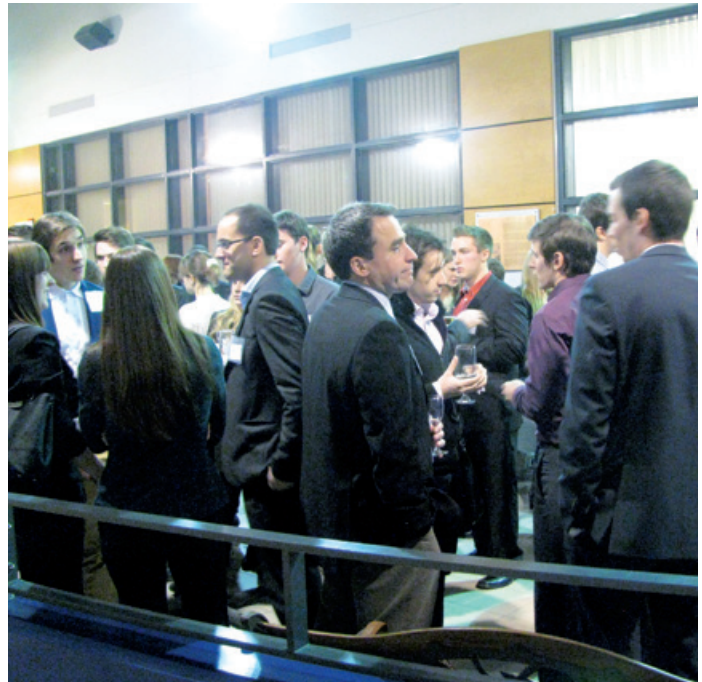
|   |     |
|---|-----|
| Nombre de membres assurés au 31 mars 2015 :                             | 555 |
| Nombre de membres exemptés de souscrire au Fonds au 31 mars 2015 :      | 496 |
| Nombre de membres assurés exerçant en société (S.P.A et S.E.N.C.R.L.) : | 366 |

# LA RELÈVE

L'excellence académique des candidats à l'exercice de la profession a été, une fois de plus, soulignée par l'attribution **d'une bourse de l'Ordre** :

- M<sup>me</sup> Chloé Careau, étudiante en gestion urbaine et immobilière à la Faculté des sciences d'administration de l'Université Laval, le 8 avril 2014
- M. Joseph-Alexandre Leroux, étudiant en Techniques de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, spécialisation Évaluation immobilière du Collège Montmorency, le 6 octobre 2014

En collaboration avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a tenu, le 10 février 2015, le cocktail « étudiants/employeurs » pour mettre en contact les étudiants en gestion urbaine et immobilière et les É.A. employeurs.



# TABLEAU DES MEMBRES

(AU 31 MARS 2015)

| ÉVALUATEURS AGRÉÉS                       |             |
|--|-------------|
| Nombre au début de l'exercice            | 1042        |
| Réinscriptions                           | 4           |
| Nouveaux É.A.*                           | 50*         |
| Retraités                                | 15          |
| Radiés pour non paiement des sommes dues | 9           |
| Radié                                    | 1           |
| Non-conformité au RFCO                   | 9           |
| Retirés pour abandon                     | 9           |
| Radié pour non-conformité à l'assurance  | 1           |
| Décès                                    | 1           |
| <b>Total</b>                             | <b>1051</b> |

\*1 candidat ayant réussi l'examen en 2012 s'est inscrit au Tableau

1 candidat ayant réussi l'examen en 2013

4 candidats ayant réussi l'examen en 2014 n'étaient pas inscrits au Tableau au 31 mars 2015

| REGISTRE DES STAGIAIRES                      |           |
|--|-----------|
| Nombre au début de l'exercice                | 108       |
| Nouveaux stagiaires                          | 45        |
| Stagiaire réinscrit                          | 1         |
| Stagiaires ayant réussi l'examen             | 52        |
| Stagiaires retirés pour non paiement         | 10        |
| Stagiaires retirés pour expiration de délai  | 3         |
| Stagiaires retirés à la demande du stagiaire | 3         |
| <b>Total</b>                                 | <b>86</b> |

| REGISTRE DES ÉTUDIANTS        |     |
|-------------------------------|-----|
| Nombre au début de l'exercice | 99  |
| Nombre à la fin de l'exercice | 118 |

| COTISATION ANNUELLE |        |
|---------------------|--------|
| Membres             | 733 \$ |
| Stagiaires          | 250 \$ |
| Étudiants           | 0 \$   |

| RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ENTREPRISES | Membres     | %          |
|---|-------------|------------|
| Firmes privées                                      | 574         | 55         |
| Gouvernement et organismes parapublics              | 208         | 20         |
| Municipalités                                       | 197         | 19         |
| Institutions financières                            | 24          | 2          |
| Autres  | 48          | 4          |
| <b>Total</b>  | <b>1051</b> | <b>100</b> |

| RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE | Membres     | %          |
|---------------------------------------|-------------|------------|
| Femmes                                | 254         | 24         |
| Hommes                                | 797         | 76         |
| <b>Total</b>                          | <b>1051</b> | <b>100</b> |

| TABLEAU DES MEMBRES PAR RÉGIONS          |     |
|--|-----|
| Région 01 – Bas Saint-Laurent            | 15  |
| Région 02 – Saguenay–Lac- St-Jean        | 42  |
| Région 03 – Capitale-Nationale           | 219 |
| Région 04 – Mauricie                     | 21  |
| Région 05 – Estrie                       | 33  |
| Région 06 – Montréal                     | 356 |
| Région 07 – Outaouais                    | 37  |
| Région 08 – Abitibi-Témiscamingue        | 10  |
| Région 09 – Côte-Nord                    | 6   |
| Région 10 – Nord-du-Québec               | 0   |
| Région 11 – Gaspésie–île-de-la-Madeleine | 3   |
| Région 12 – Chaudière-Appalaches         | 33  |
| Région 13 – Laval                        | 51  |
| Région 14 – Lanaudière                   | 23  |
| Région 15 – Laurentides                  | 44  |
| Région 16 – Montérégie                   | 128 |
| Région 17 – Centre-du-Québec             | 15  |
| Hors du Québec                           | 15  |

# ÉTATS

# FINANCIERS

## 2014-2015

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent les bilans des fonds d'administration et de stabilisation au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques,

l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Autre point

Les états financiers du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (Fonds d'assurance) d'où proviennent certains montants présentés à la note 9, ont été audités par un autre auditeur indépendant.

*Daignais, Lapierre, Simard et Associés* snc <sup>1</sup>

Montréal, le 15 juillet 2015

<sup>1</sup> Par Chantal Lapierre, CPA auditeur, CA

## FONDS D'ADMINISTRATION

## RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars

|  | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>PRODUITS</b>  |            |            |
| Cotisations  | 776 703    | 775 142    |
| Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre   | 28 803     | 2 000      |
| Inspection professionnelle   | 3 500      | 1 500      |
| Examens et admission   | 33 563     | 33 600     |
| Formation  | 391 952    | 275 385    |
| Congrès  | -          | 183 338    |
| Publicité et publications  | 17 566     | 24 891     |
| Intérêts   | 5 860      | 4 120      |
| Administration   | 32 631     | 49 532     |
| Autres activités   | 20 261     | 28 078     |
|  | 1 310 839  | 1 377 586  |
| <b>CHARGES PAR FONCTION - ANNEXES</b>  |            |            |
| Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (Annexe A)                                    | 200 478    | 141 242    |
| Réglementation (Annexe B)  | 157 056    | 187 173    |
| Inspection professionnelle (Annexe C)  | 169 687    | 86 950     |
| Admission (Annexe D)   | 83 749     | 78 801     |
| Formation (Annexe E)   | 351 169    | 274 439    |
| Communication interne (Annexe F)   | 107 499    | 270 809    |
| Communication externe (Annexe G)   | 56 637     | 43 575     |
| Promotion auprès de la relève (Annexe H)   | 5 633      | 14 772     |
| Direction générale (Annexe I)  | 209 338    | 191 919    |
|  | 1 341 246  | 1 289 680  |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX</b> | (30 407)   | 87 906     |
| AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX (Annexe K)  | 109 242    | 33 105     |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>  | (139 649)  | 54 801     |

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars

|  | 2015<br>\$                 |                               |                          |           | 2014<br>\$ |
|--|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------|------------|
|  | Investi en immobilisations | Grevé d'affectations (note 6) | Non grevé d'affectations | Total     | Total      |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                                | 41 785                     | 3 280                         | 338 606                  | 383 671   | 328 870    |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (29 322)                   | -                             | (110 327)                | (139 649) | 54 801     |
| Acquisition d'immobilisations                        | 66 550                     | -                             | (66 550)                 | -         | -          |
| Affectations internes (note 6)                       | -                          | (3 280)                       | 3 280                    | -         | -          |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                                | 79 013                     | -                             | 165 009                  | 244 022   | 383 671    |



# FONDS D'ADMINISTRATION

**BILAN**  
au 31 mars

|  | 2015<br>\$     | 2014<br>\$     |
|--|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |                |                |
| <b>ÉLÉMENTS À COURT TERME</b>                      |                |                |
| Encaisse   | 509 776        | 660 762        |
| Débiteurs (note 3)                                 | 173 365        | 186 914        |
| À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt | 13 271         | 16 307         |
| Frais payés d'avance                               | 22 030         | 8 958          |
|  | <b>718 442</b> | <b>872 941</b> |
| <b>IMMOBILISATIONS (NOTE 4)</b>                    |                |                |
| Immobilisations corporelles                        | 14 681         | 21 202         |
| Immobilisations incorporelles                      | 64 332         | 20 583         |
|  | <b>797 455</b> | <b>914 726</b> |
| <b>PASSIF</b>                                      |                |                |
| <b>ÉLÉMENTS À COURT TERME</b>                      |                |                |
| Créditeurs (note 5)                                | 375 512        | 349 876        |
| Revenus reportés                                   | 177 921        | 181 179        |
|  | <b>553 433</b> | <b>531 055</b> |
| <b>ACTIF NET</b>                                   |                |                |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS                         | 79 013         | 41 785         |
| GREVÉ D'AFFECTATIONS                               | -              | 3 280          |
| NON GREVÉ D'AFFECTATIONS                           | 165 009        | 338 606        |
|  | <b>244 022</b> | <b>383 671</b> |
|  | <b>797 455</b> | <b>914 726</b> |

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVENTUALITÉ (note 8)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur



Administrateur

## FONDS D'ADMINISTRATION

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars

|  | 2015<br>\$     | 2014<br>\$     |
|--|----------------|----------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>  |                |                |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges                               | (139 649)      | 54 801         |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :   |                |                |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                      | 6 521          | 7 330          |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                                    | 13 085         | 10 867         |
| Perte sur la cession d'immobilisations   | 9 716          | 13 028         |
|  | (110 327)      | 86 026         |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :                   |                |                |
| Débiteurs  | 13 549         | 25 159         |
| À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt                                 | 3 036          | (16 223)       |
| Frais payés d'avance   | (13 072)       | 4 224          |
| Créditeurs   | 25 636         | (4 750)        |
| Revenus reportés   | (3 258)        | 181 179        |
|  | 25 891         | 189 589        |
|  | (84 436)       | 275 615        |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                |                |
| Placements temporaires, au coût  | -              | 50 000         |
| Acquisition d'immobilisations  | (66 550)       | (4 980)        |
|  | (66 550)       | 45 020         |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> |                |                |
|  | (150 986)      | 320 635        |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE                     | 660 762        | 340 127        |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>              | <b>509 776</b> | <b>660 762</b> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# FONDS DE STABILISATION

## RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars

|  | 2015<br>\$      | 2014<br>\$      |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>PRODUITS</b>                                  |                 |                 |
| Revenus de placements                            | 886             | 38 071          |
| Perte non matérialisée                           | -               | (37 619)        |
|  | 886             | 452             |
| <b>CHARGES</b>                                   |                 |                 |
| Honoraires professionnels                        | 40 500          | 2 000           |
| Honoraires de gestion                            | 11 332          | 14 311          |
| Amortissement des immobilisations                | 7 622           | 5 632           |
|  | 59 454          | 21 943          |
| <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <b>(58 568)</b> | <b>(21 491)</b> |

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars

|   | 2015<br>\$                    |                             |               | 2014<br>\$     |
|---|-------------------------------|-----------------------------|---------------|----------------|
|   | Investi en<br>immobilisations | Non grevé<br>d'affectations | Total         | Total          |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                     | 11 403                        | 116 222                     | 127 625       | 149 116        |
| Insuffisance des produits sur les charges | (7 622)                       | (50 946)                    | (58 568)      | (21 491)       |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                     | <b>3 781</b>                  | <b>65 276</b>               | <b>69 057</b> | <b>127 625</b> |

## FONDS DE STABILISATION

BILAN  
au 31 mars

|  | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                               |            |            |
| <b>ÉLÉMENT À COURT TERME</b>               |            |            |
| Encaisse                                   | 78 547     | 134 529    |
| <b>IMMOBILISATIONS (NOTE 4)</b>            | 3 781      | 11 403     |
|  | 82 328     | 145 932    |
| <b>PASSIF</b>                              |            |            |
| <b>ÉLÉMENTS À COURT TERME</b>              |            |            |
| Créditeurs (note 5)                        | -          | 2 000      |
| Dû au fonds d'administration, sans intérêt | 13 271     | 16 307     |
|  | 13 271     | 18 307     |
| <b>ACTIF NET</b>                           |            |            |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS                 | 3 781      | 11 403     |
| NON GREVÉ D'AFFECTATIONS                   | 65 276     | 116 222    |
|  | 69 057     | 127 625    |
|  | 82 328     | 145 932    |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur



Administrateur

# FONDS DE STABILISATION

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars

|  | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>  |            |            |
| Insuffisance des produits sur les charges  | (58 568)   | (21 491)   |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :   |            |            |
| Amortissement des immobilisations  | 7 622      | 5 632      |
| Gain sur la cession de placements  | -          | (30 053)   |
| Perte non matérialisée   | -          | 37 619     |
|  | (50 946)   | (8 293)    |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :                       |            |            |
| Intérêts à recevoir  | -          | 3 238      |
| Créditeurs   | (2 000)    | (196 802)  |
| Dû au fonds d'administration, sans intérêt   | (3 036)    | 16 222     |
|  | (5 036)    | (177 342)  |
|  | (55 982)   | (185 635)  |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |            |            |
| Produit de la cession de placements  | -          | 288 524    |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET<br/>DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | (55 982)   | 102 889    |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT<br>DE L'EXERCICE                      | 134 529    | 31 640     |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN<br/>DE L'EXERCICE</b>              | 78 547     | 134 529    |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le *Code des professions* depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

### Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les revenus de placements sur une base d'exercice.

### Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière:

#### *Fonds d'administration*

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

#### *Fonds de stabilisation*

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assumait une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

À l'automne 2010, les organismes de réglementation ont approuvé le projet de création du Fonds d'assurance de l'Ordre. Ainsi, le Fonds d'assurance a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du ministre des Finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers.

### Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales :

- au prorata de l'estimation du temps consacré à la fonction.

Frais généraux :

- au prorata des autres charges consacrées à la fonction.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des fournisseurs.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement, taux et périodes suivants :

|                         | MÉTHODES  | TAUX ET PÉRIODES |
|-------------------------|-----------|------------------|
| Mobilier de bureau      | Dégressif | 20 %             |
| Équipement informatique | Linéaire  | 33 %             |
| Service en ligne        | Linéaire  | 3 à 5 ans        |
| Améliorations locatives | Linéaire  | 4,5 ans          |

### Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

### Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Sur recommandation des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme un patrimoine financier distinct, notamment, du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 9.

## 3. DÉBITEURS

|                               | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|-------------------------------|------------|------------|
| <b>FONDS D'ADMINISTRATION</b> |            |            |
| Clients                       | 164 463    | 183 168    |
| Client – Fonds d'assurance    | 8 902      | 3 746      |
|                               | 173 365    | 186 914    |

## 4. IMMOBILISATIONS

|                                      | 2015<br>\$ |                         |              | 2014<br>\$   |
|--------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|--------------|
|                                      | Coût       | Amortissement<br>cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| <b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>        |            |                         |              |              |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>   |            |                         |              |              |
| Mobilier de bureau                   | 138 210    | 125 272                 | 12 938       | 16 172       |
| Équipement informatique              | 9 960      | 8 217                   | 1 743        | 5 030        |
|                                      | 148 170    | 133 489                 | 14 681       | 21 202       |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> |            |                         |              |              |
| Service en ligne                     | 66 550     | 2 218                   | 64 332       | 20 583       |
| <b>FONDS DE STABILISATION</b>        |            |                         |              |              |
| Mobilier de bureau                   | 9 230      | 5 449                   | 3 781        | 4 726        |
| Améliorations locatives              | 20 028     | 20 028                  | -            | 6 677        |
|                                      | 29 258     | 25 477                  | 3 781        | 11 403       |

## 5. CRÉDITEURS

|                                     | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|-------------------------------------|------------|------------|
| <b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>       |            |            |
| Fournisseurs et frais courus        | 193 514    | 192 352    |
| Salaires et vacances courus à payer | 52 717     | 56 718     |
| Sommes à remettre à l'État          | 129 281    | 100 806    |
|                                     | 375 512    | 349 876    |
| <b>FONDS STABILISATION</b>          |            |            |
| Fournisseurs et frais courus        | -          | 2 000      |

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## 6. AFFECTATIONS EXTERNES

### Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

Considérant la mise en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* et le développement de plusieurs activités de formation liées à l'évaluation municipale, il a été convenu de puiser à même ce fonds d'affectation pour financer le développement de ces activités, et donc, de le diminuer en conséquence.

Le solde de cette affectation au 31 mars 2015 est nul.

## 7. ENGAGEMENTS

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 72 757 \$ pour le prochain exercice.

## 8. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu une mise en demeure d'une ancienne employée du Fonds d'assurance pour congédiement déguisé. L'assureur du Fonds d'assurance assumant la défense et les frais dans cette cause, la direction de l'Ordre est d'avis qu'aucune somme ne devra être déboursée. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

## 9. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2014 :

|  | 2014<br>\$ | 2013<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Total de l'actif                                       | 6 256 342  | 5 553 438  |
| Total du passif  | 3 579 613  | 3 127 680  |
| Actif net  | 2 676 729  | 2 425 758  |
| Revenus  | 1 730 285  | 1 654 190  |
| Dépenses   | 1 593 541  | 1 626 666  |
| Revenu de placements                                   | 103 073    | 73 007     |
| Autres revenus   | 11 154     | 6 946      |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation   | 808 108    | 843 391    |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (809 477)  | (838 789)  |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement   | -          | -          |



Informations sur les opérations :

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé 6 180 \$ (6 268 \$ en 2014) de frais d'administration. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de la concentration de l'encaisse d'un montant supérieur à l'assurance dépôt dans une seule institution financière reconnue.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

#### Variation des risques

L'exposition de l'Ordre aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## FONDS D'ADMINISTRATION

|  | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>ANNEXE A – DISCIPLINE, RÉVISION, ARBITRAGE ET USURPATION DE TITRE</b> |            |            |
| Salaires et charges sociales   | 13 645     | 8 351      |
| Honoraires – Bureau du syndic et procureurs                              | 120 862    | 89 602     |
| Frais de conseil de discipline et d'arbitrage                            | 14 399     | 5 546      |
| Frais – Bureau du syndic et experts                                      | 11 417     | 6 387      |
| Frais de poursuite pour usurpation de titre                              | 8 606      | 4 871      |
| Quote-part des frais généraux  | 31 549     | 26 485     |
|  | 200 478    | 141 242    |

|   |          |         |
|---|----------|---------|
| <b>ANNEXE B – RÉGLEMENTATION</b>  |          |         |
| Salaires et charges sociales  | 84 502   | 101 616 |
| Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle | 52 865   | 55 213  |
| Application de règlements   | 4 973    | 243     |
| Quote-part attribuable au fonds de stabilisation                              | (10 000) | (5 000) |
| Quote-part des frais généraux   | 24 716   | 35 101  |
|   | 157 056  | 187 173 |

|   |         |        |
|---|---------|--------|
| <b>ANNEXE C – INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>          |         |        |
| Salaires et charges sociales                          | 65 287  | 43 326 |
| Frais d'analyse de dossiers                           | 63 115  | 20 175 |
| Programme d'inspection                                | 2 809   | 3 332  |
| Frais de comité d'inspection et frais de sténographie | 11 773  | 3 813  |
| Quote-part des frais généraux                         | 26 703  | 16 304 |
|   | 169 687 | 86 950 |

|                               |        |        |
|-------------------------------|--------|--------|
| <b>ANNEXE D – ADMISSION</b>   |        |        |
| Salaires et charges sociales  | 54 804 | 46 103 |
| Examens                       | 14 334 | 15 533 |
| Frais de comités              | 1 431  | 2 137  |
| Frais de formation            | -      | 250    |
| Quote-part des frais généraux | 13 180 | 14 778 |
|                               | 83 749 | 78 801 |

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## FONDS D'ADMINISTRATION

|   | 2015<br>\$ | 2014<br>\$ |
|---|------------|------------|
| <b>ANNEXE E – FORMATION</b>                 |            |            |
| Salaires et charges sociales                | 89 074     | 85 434     |
| Frais de programme                          | 206 380    | 136 131    |
| Frais de comité et de projet de mise à jour | 451        | 1 403      |
| Quote-part des frais généraux               | 55 264     | 51 471     |
|   | 351 169    | 274 439    |

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| <b>ANNEXE F – COMMUNICATION INTERNE</b>  |         |         |
| Salaires et charges sociales             | 35 798  | 34 022  |
| Publications                             | 31 385  | 16 574  |
| Frais environnementaux                   | 2 092   | -       |
| Tournée régionale et événements spéciaux | 2 454   | -       |
| Dépenses congrès                         | 131     | 143 883 |
| Autres activités                         | 18 722  | 25 545  |
| Quote-part des frais généraux            | 16 917  | 50 785  |
|  | 107 499 | 270 809 |

|   |        |        |
|---|--------|--------|
| <b>ANNEXE G – COMMUNICATION EXTERNE</b> |        |        |
| Salaires et charges sociales            | 41 776 | 21 635 |
| Services en ligne                       | 5 948  | 13 769 |
| Quote-part des frais généraux           | 8 913  | 8 171  |
|   | 56 637 | 43 575 |

|   |       |        |
|---|-------|--------|
| <b>ANNEXE H – PROMOTION AUPRÈS DE LA RELÈVE</b> |       |        |
| Salaires et charges sociales                    | 1 459 | 1 981  |
| Publicité, matériel et activités de promotion   | 2 537 | 8 620  |
| Bourse d'études                                 | 750   | 1 400  |
| Quote-part des frais généraux                   | 887   | 2 771  |
|   | 5 633 | 14 772 |

|   |         |         |
|---|---------|---------|
| <b>ANNEXE I – DIRECTION GÉNÉRALE</b>        |         |         |
| Salaires et charges sociales                | 158 524 | 123 406 |
| Conseil d'administration et comité exécutif | 17 721  | 30 210  |
| Frais de formation                          | 150     | 1 367   |
| Frais d'élection                            | -       | 946     |
| Quote-part des frais généraux               | 32 943  | 35 990  |
|   | 209 338 | 191 919 |

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

## FONDS D'ADMINISTRATION

|  | 2015<br>\$     | 2014<br>\$     |
|--|----------------|----------------|
| <b>ANNEXE J – FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS PAR NATURE</b> |                |                |
| Locaux, taxes et entretien                           | 122 450        | 121 885        |
| Représentation et déplacements                       | 3 184          | 5 527          |
| Poste et messagerie                                  | 11 106         | 13 484         |
| Documentation, abonnements et cotisations            | 3 714          | 6 726          |
| Fournitures de bureau                                | 12 393         | 17 251         |
| Télécommunications                                   | 15 113         | 15 224         |
| Honoraires de comptabilité et informatique           | 1 186          | 2 024          |
| Cotisations et activités CIQ - OPQ                   | 11 415         | 15 401         |
| Honoraires d'audit                                   | 10 000         | 10 000         |
| Assurances   | 7 379          | 8 190          |
| Intérêts et services bancaires                       | 1 001          | 1 122          |
| Amortissement des immobilisations corporelles        | 6 521          | 7 330          |
| Amortissement des immobilisations incorporelles      | 13 085         | 10 867         |
| Perte sur la cession d'immobilisations               | 9 716          | 13 028         |
|  | <b>228 263</b> | <b>248 059</b> |

| <b>ANNEXE K – AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX</b> |                |               |
|--|----------------|---------------|
| Salaires et charges sociales                         | 4 983          | 9 529         |
| Frais de comités                                     | 1 412          | 674           |
| Projets spéciaux                                     | 2 075          | 16 699        |
| Plan d'action  | 83 581         | -             |
| Quote-part des frais généraux                        | 17 191         | 6 203         |
|  | <b>109 242</b> | <b>33 105</b> |







**ORDRE DES  
ÉVALUATEURS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC**

---

415, rue St-Antoine Ouest  
Bureau 450  
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou  
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)

Téléc. : 514 281-0120

oeaq@oeaq.qc.ca

www.oeaq.qc.ca

